

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 V.357 Vœu relatif à l'implantation d'une piscine

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le projet de ZAC Bercy-Charenton conduisant à l'émergence d'un nouveau quartier de dimension métropolitaine, avec une programmation de 580 000m² intégrant des logements, des locaux d'activités, des espaces verts, des équipements publics et créant de nouvelles liaisons entre les quartiers actuels du 12e – Vallée de Fécamp et Bercy, le Bois de Vincennes et la Commune riveraine de Charenton-le-Pont ;

Considérant qu'avec Bercy-Charenton le 12e arrondissement comptera à terme 9 000 nouveaux habitants;

Considérant que les établissements aquatiques figurent parmi les établissements publics les plus fréquentés à Paris avec 7 000 000 d'entrées annuelles ;

Considérant le Plan Nager à Paris, adopté par le Conseil de Paris en juin 2016, qui fixe pour objectif le développement de la pratique sportive nautique et de l'apprentissage de la natation pour l'ensemble de nos jeunes Parisiennes et Parisiens ;

Considérant que le 12e arrondissement ne compte actuellement que deux piscines, qui ne permettent pas toujours de répondre à la demande forte de nos habitants, de nos établissements scolaires, comme de nos associations ;

Considérant que les habitants des quartiers de Bercy, Vallée de Fécamp et de la Porte de Charenton notamment, manquent tout particulièrement d'une piscine en proximité ;

Considérant que la ZAC Bercy-Charenton reste la dernière emprise foncière susceptible d'accueillir un tel équipement ;

Considérant que, dès la phase de concertation sur le projet, au printemps 2015, de nombreux habitants se sont exprimés en faveur d'une piscine ;

Considérant qu'en écho à ces demandes le Conseil de Paris a adopté deux vœux relatifs à l'étude d'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton ; dès novembre 2014, puis à nouveau en juillet 2015, à l'initiative de la Maire du 12e arrondissement et de la majorité municipale du 12e ;

Considérant qu'à nouveau, lors de l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet, qui s'est déroulée du 15 novembre au 16 décembre 2016, la demande de création d'une piscine a été confirmée par les habitants et les associations sportives ;

Considérant le rapport du Commissaire enquêteur constatant que « la demande de création d'une piscine est forte et unanime » ;

Considérant par ailleurs que la Ville de Paris a su tenir compte, dans l'élaboration du projet Bercy-Charenton, des remarques du Commissaire enquêteur, notamment sur le secteur Léo Lagrange, en renonçant à l'intention initiale d'y construire des logements ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Nicolas Bonnet-Oulaldj, et des élus du groupe socialiste et apparentés et du groupe communiste - front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

la Maire de Paris confirme l'implantation d'une piscine publique dans la ZAC Bercy-Charenton.